

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 9 (1933-1934)
Heft: 22

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le défaut d'esprit civique qui nous entraînerait à refuser en ce moment ces sacrifices que, au cours du mois de décembre 1933, les représentants du peuple belge ont votés à une énorme majorité.

Albert Devèze,
ministre de la Guerre.

Concours de transport de blessés au Gr. san. 2 1934

Par le Major de Reynier, Cdt. Gr. san. 2

Pour intéresser la troupe, cultiver l'esprit de corps, pour faire pressentir aux hommes les difficultés qui les attendraient en temps de guerre, mais surtout leur donner l'occasion de montrer ce dont ils sont capables, le Cdt. du Gr. san. 2 organisa pour le samedi de la première semaine du C.R. 34 un certain nombre de concours: concours au pistolet pour Ofs., concours au pistolet et revolver pour Sofs et soldats armés, concours de harnachement pour soldats du Train, enfin un concours de transport de blessés pour Sofs, Appointés et soldats san. Nous nous permettons de vous entretenir brièvement de la dernière de ces épreuves.

But: Transporter un blessé et son paquetage, par équipe de 2 porteurs, dans un minimum de temps et avec un minimum de fautes, à bras tout d'abord puis sur brancard, le long d'un parcours hérissé de difficultés et d'obstacles divers. Ce travail devait se faire conformément aux instructions du Manuel du soldat san. Toutes les fautes commises seraient pénalisées, chaque faute augmentant de 10 secondes le résultat temps obtenu, le renversement d'un blessé étant compté pour 10 fautes.

Équipes: Le concours était obligatoire. Pour éviter cependant un encombrement inévitable, des éliminations préalables eurent lieu la veille du concours proprement dit, dans les 4 Cp. en service. Là se fit un premier triage et chaque Cp. n'envoya au concours définitif que ses 6 meilleurs porteurs (3 équipes). Les brancardiers portaient la tenue réglementaire, casque, équipement san.

Blessés: Ils avaient tous été pesés. En remplissant de pierres, morceaux de fer etc. les poches des hommes trop légers, on était arrivé au poids uniforme de 75 kg par homme, paquetage non compris. Ils étaient munis d'une fiche à blessé et compte était tenu du genre de blessure par rapport au mode de transport.

Parcours: était inconnu des concurrents. Seuls les Cdts. de Cp. l'avaient reconnu l'avant veille, de façon à pouvoir s'inspirer de son exemple pour les éliminatoires. De 1 km environ de longueur, il fut, quelques instants avant la course, marqué d'une trace de sciure de bois.

Les coureurs avaient tout d'abord à transporter à bras leur blessé et son paquetage à environ 150 m du point de départ. Ils avaient à passer ainsi une petite tranchée et pour en sortir devaient franchir un tas de gros bois de feu. Arrivés là, ils chargeaient le blessé sur un brancard, placé démonté, à leur disposition. Puis, les obstacles se suivaient, divers: un haut tas de bois, un tas de rablons, portails à ouvrir et à refermer, escaliers, descente d'un mur d'environ 1,50 m, passage sur une étroite planche jetée sur un fossé et au bout de laquelle il se fallait baisser pour passer sous une galerie, montée du blessé au haut d'un mur de 2,20 m de hauteur verticale, passage d'un ruisseau, d'un grand bassin de fontaine, sous une potence de 1 m de haut, sans la toucher, nouveaux escaliers et portes dans une maison, une barrière avec dénivellement, puis 2 obstacles très difficiles. L'un, une sape formée d'une bache soutenue par des piquets, formant une sorte de tunnel. Il ne fallait pas toucher la toile, dont la hauteur au-dessus du sol allait en diminuant progressivement et dont l'extrémité pendait comme un rideau, ne laissant que juste la place pour passer brancard et blessé à condition de retirer le sac placé en oreiller. Le suivant, un réseau de fil de fer qui, par égard pour le drapeau fédéral et les mollets de nos hommes, n'était pas barbelé, heureuse précaution. Enfin, dernier obstacle, 2 chariots de montagne, placés de part et d'autre d'une barrière branlante.

Contrôle: A chaque obstacle se tenait un arbitre, Of. ou Sof. supérieur chargé de contrôler le passage et de marquer les fautes commises par les équipiers. Le même arbitre restant au même endroit pendant toute la durée de la course, l'estimation des erreurs était donc identique pour toutes les équipes.

Spectateurs: Sous les ordres des sergents et caporaux, les san. ne prenant pas part au concours s'étaient répartis en spectateurs le long de la piste. Il leur était interdit de gêner ou d'aider les concurrents, de manifester en quoique ce soit, leur tenue militaire devant être parfaite (elle le fut du reste).

Résultats: Temps minimum, fautes non comptées 41 min.

00 sec., temps maximum, fautes non comptées 56 min. 45 sec.; temps minimum, fautes comptées 43 min. 39 sec., temps maximum, fautes comptées 64 min. 55 sec. L'équipe qui fit le meilleur temps ne fut pas la première, 64 fautes la ramenèrent au troisième rang!

Ce concours permit de constater que nos hommes font encore trop d'erreurs dans le transport de blessés, erreurs la plupart peu graves, il est vrai, mais qui nuisent au confort d'un voyage qui, par lui-même, n'est déjà guère agréable. Pour passer certains obstacles, il fallait déployer autant d'ingéniosité que de force et d'habileté. Le grand mur à monter fut « pris » de toutes les manières, chaque équipe l'attaquant de façon différente, quelques-unes même faisant 2 ou 3 tentatives avant de trouver enfin le bon moyen.

Les porteurs prirent leur tâche très à cœur, avec entrain et tenacité. L'effort à fournir était épuisant, toutes les équipes pourtant, sauf deux abandons, arrivèrent à bon port. Des boissons chaudes, grogs et thé, firent leur joie à l'arrivée.

Matériel. Il a résisté et s'est bien comporté. La hampe d'un brancard, pourtant, céda.

Épilogue: Un effort pareil ne se conçoit pas bien sans récompenses aux plus valeureux. Voici les prix qui furent distribués: Un gobelet à chacun des brancardiers de l'équipe qui fit le moins de fautes.

Un panier à pain en métal argenté à chacun des brancardiers de l'équipe la plus rapide (fautes comptées).

Un gobelet à chacun des brancardiers de l'équipe qui fit le meilleur temps suivant (fautes comptées).

Enfin, la meilleure équipe de la Cp. de Lw. eut, elle aussi son prix.

La distribution des prix se fit devant le front du Gr. formé en carré avec accompagnement de clairons et le cérémonial d'usage.

Petites nouvelles

La 1^{re} division renforcée qui effectuera son cours de répétition du 27 août au 8 septembre sera, pour la première semaine de son cours, stationnée en trois groupements: Est, Centre et Ouest. Le groupement Est (Brig. inf. 1, Rég. car. 4, Rég. art. camp. 2, groupe obus. camp. 25, groupe art. mont. 1, bat. sap. 1 (3 cps.), groupe aviation 1 (moitié), constituera le parti bleu pour la période de manœuvres de la seconde semaine.

Le groupe Ouest (Rég. inf. 3, Brig. inf. mont. 3, groupe drag. 1, Rég. art. camp. 1, Rég. art. auto 5, Cp. aérost. 3, Cp. sap. mont. IV/1, groupe aviation 1 (moitié) formera le parti rouge.

Le groupement du centre (Brig. caval. 1, groupe cycliste 7 et le groupe attelé mitr. 1) sera réparti le samedi soir, 1^{er} septembre, entre les deux partis. Les unités de ces groupes seront réparties comme suit:

Rég. inf. 3: zone Coinsins, Duillier, Avenex, Eysins; Brig. inf. mont. 3: Etat-major à Gilly; R. I. mont. 5: zone Vich, Begnins, Burtigny, Longirod, St-Georges; R. I. mont. 6: zone Gimel, Molard, Luins, Gland, Lac, avec Gr. drag. 1; Brig. art. 1: Etat-major à Rolle; R. art. camp. 1: secteur de la Brig. inf. mont. 3.

Cp. observat. art. 1: Nyon; Rég. art. auto 5, secteur du R. I. 3; cp. aérostiers 3, Prangins; cp. sap. mont. IV/1, Perroy; cp. télégr. mont. 11, Rolle; Gr. sanit. mont. 11, Rolle; cp. subst. mont. III/1, Nyon; cp. boulangers 1, Nyon; cp. aviat. 1, Lausanne (parti bleu), Gland (parti rouge); Brig. caval. 1, Rég. drag. 1 et 2 occupera zone l'Isle, Montricher, Mollens, Bière, Baliens, Cuarnens, Chavannes-le-Veyron, Ittens; Gr. cycl. 1, Pampigny, Apples; cp. radio 1, Cossonay; cp. télégr. 2, Cossonay.

★

Conformément à l'arrêté fédéral de 1930, relatif à l'acquisition d'avions et de matériel d'avions (crédit de 20 millions, dont 14 millions pour la construction de nouveaux avions), 120 avions d'observation et de chasse ont successivement été construits en Suisse.

Les derniers avions — 2 Fokker et 4 Dewoitine — seront livrés prochainement, si ce n'est déjà fait actuellement. Il est intéressant de constater que, malgré la licence — on sait que les modèles étaient d'origine étrangère, mais qu'ils furent améliorés et expérimentés par nos techniciens —, le 20 % du travail a été effectué dans les ateliers fédéraux (ateliers de construction de Thoune). Ce sont les entreprises privées Dornier, Comte, fabrique de locomotives de Winterthur et Berna, plus 60 autres fournisseurs, qui ont effectué le 80 % du travail. Le fait que le projet d'acquisition de matériel d'aviation et d'avions est pratiquement réalisé, ne signifie pas que le développement de notre aviation est arrêté. Les milieux compé-

tents se tiennent constamment au courant des améliorations, notamment à l'étranger. Une décision concernant la suite à donner aux constructions dépend uniquement des événements. Même si l'on se décidait à construire des avions en série sur la base des licences, il faudrait recourir, l'expérience l'a démontré, à l'industrie privée. Mais des raisons d'ordre technique et militaire empêche à l'heure actuelle le développement d'une industrie suisse privée des constructions d'avions.

L'arrêt de la fabrication sera mis à profit pour constituer les ressources financières en vue de constructions futures. Sur le crédit de 82 millions qui a été voté par les chambres, une somme de 12 millions de francs a été constituée comme base d'un fonds de renouvellement qui sera alimenté chaque année par de nouveaux versements. Le Département militaire est autorisé, à temps voulu et selon l'état de la technique, à utiliser ce fonds pour le renouvellement du parc d'aviation qui, aujourd'hui, est encore des plus modernes. On voit par là qu'en matière d'aviation militaire défensive, nos autorités travaillent avec système et clairvoyance.

★

En raison de la sécheresse persistante frappant l'agriculture, le ministre de la Reichswehr aurait ordonné la suppression des manœuvres et exercices des troupes prévues pour cet automne.

Cette mesure aurait été prise en tenant également compte du fait que le danger d'incendie de forêts et de prairies serait de nature à entraver l'accomplissement normal des exercices envisagés.

Toutefois on ne saurait faire trop de crédit à l'information d'une telle décision qui semble être extrêmement prématurée si l'on songe que d'ici à l'automne les pluies ont largement le temps de faire une apparition prolongée et de mettre ainsi un terme à la sécheresse qui sévit actuellement.

★

En Esthonie, le service militaire est universel et obligatoire pour tous citoyens âgés de 17 à 55 ans. L'armée de terre se compose de deux régiments d'infanterie et du bataillon de la garde de la capitale, de 5 groupes d'artillerie, un régiment de cavalerie, deux régiments de trains blindés, un régiment de chars (qui comprend aussi des détachements d'auto-mitrailleuses et de camions), un bataillon de génie et un bataillon de liaison. Trois états-majors de division ont respectivement siège à Wesenberg, Dorpat et Tallinn.

Les forces aériennes comprennent trois escadrilles autonomes, une escadrille de marine, une école d'aviation, des aéroports, des laboratoires et de l'artillerie antiaérienne.

Les écoles militaires sont les suivantes: l'école de guerre pour la formation des officiers d'état-major et du haut commandement, l'école militaire pour les officiers de l'armée active et de réserve, l'école des sous-officiers de carrière et l'escadron-école pour le dressage des chevaux de remonte.

Actuellement, l'effectif total de l'armée esthonienne est de 12,000 hommes, dont 1200 officiers.

A ces forces, il faut ajouter les gardes-frontières, recrutés par engagements volontaires, lesquels gardes, bien que dépendant du ministère de l'Intérieur, sont instruits militairement et commandés par un général en activité. Leur nombre est de 1400.

Il existe en outre une organisation militaire volontaire (qui peut se comparer à l'union des tireurs de Pologne) qui compte environ 30,000 adhérents et qui fonctionne avec le concours de 70 officiers de l'armée active. (*Deutsche Wehr.*)



Rekrutenschulen.

Infanterie:

1. Division vom 29. Aug.—3. Nov., Lausanne, Mitr. Yverdon.
2. Division vom 29. Aug.—3. Nov., Colombier und Freiburg.
4. Division vom 29. Aug.—3. Nov., Liestal und Aarau.
- Trompeter und Tambouren 1. u. 2. Div. vom 29. Aug.—3. Nov., Lausanne.

Kavallerie:

- vom 21. Aug.—20. Nov., Aarau.
Sattlerrekruten vom 21. Aug.—30. Okt., Aarau, Fachausbildung vom 31. Okt.—20. Nov., Bern.

Artillerie:

- Geb.-Artillerie vom 27. Juli—11. Okt., Sitten.

Genietruppe:

- Feld-Sappeure 4., 5. und 6. Div. vom 8. Aug.—31. Okt., Brugg.

Fliegertruppe:

- vom 15. Aug.—30. Okt., Dübendorf.

Sanitätstruppe:

- vom 20. Aug.—20. Okt. Feldsanität, Basel,
vom 20. Aug.—20. Okt., Gebirgssanität, Airolo.

Offiziersschulen.

Infanterie:

4. Division vom 6. Aug.—4. Nov., Luzern.
5. Division vom 6. Aug.—4. Nov., Zürich.
Fliegertruppe: Pilotenschule vom 6. Aug.—3. Nov., Dübendorf.
Beobachterschule vom 6. Aug.—3. Nov., Dübendorf.

Unteroffiziersschulen.

3. Division W.K. vom 3.—15. August,
UOS vom 15. Aug.—15. Sept., Bern.
5. Division W.K. vom 3.—15. August,
UOS vom 15. Aug.—15. Sept., Wallenstadt.
6. Division W.K. vom 3.—15. August,
UOS vom 15. Aug.—5. Sept., Wallenstadt.
Radfahrer: W.K. vom 15.—27. August,
UOS vom 27. Aug.—17. Sept., Winterthur.

Wiederholungskurse.

1. Division: Manöver-Wiederholungskurs vom 27. Aug.—8. Sept.
San.-Kp. II/1 vom 31. Aug.—12. Sept.
2. Division: I.-R. 9 vom 13.—25. Aug.
Drag.-Abt. 2 vom 13.—25. Aug.
Art.-Abt. 6 vom 10.—25. Aug.
Sap.-Bat. 2 vom 13.—25. Aug.
Tg.-Kp. 2 vom 27. Aug.—8. Sept.
San.-Kp. II/2 vom 6.—18. Aug.
(zur Offiziersschule Basel).
5. Division: Geb.-I.-R. 29 vom 13.—25. Aug.
Geb.-I.-Kp. VI/96 vom 6.—18. Aug.
Geb.-Art.-Abt. 5 vom 10.—25. Aug.
Art.-Beob.-Kp. 5 vom 3.—18. Aug.
Geb.-San.-Abt. 15 vom 13.—25. Aug.
Geb.-Vpf.-Kp. III/5 vom 13.—25. Aug.

Festungsbesatzungen:

- Fest.-Art.-Abt. 1 vom 31. Aug.—15. Sept.
Mot.-Art.-R. 5 vom 24. Aug.—8. Sept.
Geb.-Mitr.-Abt. 2 vom 6.—18. Aug.
Fest.-Art.-Abt. 3 vom 3.—18. Aug.
Schw. Mot.-Kan.-Abt. 10 vom 3.—18. Aug.
Geb.-Schiw.-Kp. 4 vom 3.—18. Aug.
Geb.-Tg.-Kp. 17 vom 6.—18. Aug.
Vpf.-Kp. 8 vom 6.—18. Aug.

Armeetruppen:

- Rdf.-Abt. 1 vom 27. Aug.—8. Sept.
Kav.-Br. 1 vom 27. Aug.—8. Sept.
Ballon-Kp. 3 vom 24. Aug.—8. Sept.
Pont.-Bat. 1 vom 13.—25. Aug.
Funker-Kp. 1 vom 27. Aug.—8. Sept.
Flieger-Kp. 1 vom 24. Aug.—8. Sept.
Flieger-Kp. 9 vom 3.—18. Aug.
Bäcker-Kpn. 1 und 2 vom 27. Aug.—8. Sept.

Landwehr:

1. Division: Art.-Beob.-Kp. 1 vom 27. Aug.—8. Sept.
2. Division: I.-Pk.-Kp. 4 vom 13.—25. Aug.
F.-Art.-Pk.-Kp. 5 vom 13.—25. Aug.
F.-Art.-Pk.-Kp. 6 vom 13.—25. Aug.
3. Division: I.-R. 45 (Bat. 115 und 116) vom 13.—25. Aug.
5. Division: Art.-Beob.-Kp. 5 vom 3.—15. Aug.

Festungsbesatzungen:

- St. Maurice Mot.-Art.-R. 5 vom 27. Aug.—8. Sept.
St. Gotthard Geb.-I.-R. 52 (Bat. 129, 130, 137) vom 6.—18. Aug.
Fest.-Art.-Abt. 3 vom 6.—18. Aug.
Schw. Mot.-Kan.-Abt. 10 vom 6.—18. Aug.
Geb.-Schiw.-Kp. 4 vom 6.—18. Aug.
Vpf.-Kp. 8 vom 6.—18. Aug.
Armeetruppen. Pont.-Bat. 1 vom 13.—25. Aug.
Funker-Kp. 1 vom 27. Aug.—8. Sept.
Bäcker-Kp. 2 vom 27. Aug.—8. Sept.